

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mardi 10 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR :

- SALLE DES FETES BLAISY_ modification tarifs location et combustibles
- SALLE DES FETES BLAISY_ règlement modification tarifs
- SALLE DES FETES SEMUR_ modification tarifs location et combustibles
- SALLE DES FETES SEMUR_ règlement modification tarifs
- LOCATION DES DIFFERENTS LIEUX SUR LA COMMUNE- modification tarifs
- FESTIVITES DU 14 JUILLET - tarifs des repas de la soirée du 13 juillet
- PLAN PATRIMOINE INSERTION - adoption projet rénovation mare de Cruchy
- QUESTIONS DIVERSES

Convocation affichée le 3 juin 2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 3 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BILBOT, Maire.

Présents : M. Yves BILBOT, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, M. Jean VANDELLE, Mme Annie DUPUIS, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Laurent PRELAT, Mme Madeleine CLARA, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Stéphane ROUSSELET.

Absent/excusé: Mme Brigitte SOUILLIART (pouvoir à M. Yves BILBOT), Mme Agnès BROCARD, M. Hervé CULAS, Mme Cécile MASSON.

Secrétaire de séance : M. Jean VANDELLE.

Nomination du secrétaire de séance:

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme M. Jean VANDELLE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2025.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025.

SALLE DES FETES BLAISY_ MODIFICATION TARIFS ET COMBUSTIBLES

N°2025-30

Le Maire rappelle aux conseillers que différents travaux ont été effectués dans la salle des fêtes afin de moderniser la cuisine.

Le Maire précise que suite à l'installation des nouveaux équipements, le compteur électrique n'était pas assez puissant un changement et une modification de l'abonnement ont été nécessaires pour le confort des locataires.

Le Maire évoque à l'assemblée les anciens tarifs.

Le Maire propose au conseil municipal les nouveaux tarifs de la salle des fêtes.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRECISE** ci-dessous la nature de l'ensemble des encaissements ainsi que les tarifs correspondants.
- **AJOUTE** que les recettes ainsi générées seront encaissées au budget principal de la commune.
- **DIT** que tout éventuel changement concernant la tarification devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables, pour les locations à venir, à compter de ce jour.

NOUVEAUX TARIFS SALLE DES FETES BLAISY

		COMMUNE ST-REMY			COMMUNES EXTÉRIEURES
		Habitants	Associations	Conseillers/Agent	Associations - Usagers extérieurs
LOCATION SALLE	Week-end	100 €	Gratuite selon les besoins	Gratuite 1 fois par an	200 €
	1 JOUR en Semaine	60 €			100 €
VAISSELLE	LE COUVERT	0,50 €			
CONSOMMATION ELECTRICITE	Tout usager est facturé pour l'électricité même avec la gratuité de la location de la salle des fêtes				
EDF : 0,18€ le KW + abonnement 1€/ jour					
CONSOMMATION GAZ	Gaz prix 0,15€ du KW				

VAISSELLE	PRIX	VAISSELLE	PRIX
Assiettes plates	1,85€	Pichets eau verre	2,30€
Assiettes dessert	1,50€	Pichet polycarbonate	2,80€
Verres à pied 14 cl	0,80€	Fourchettes	0,80€
Verres à vin 19cl	0,80€	Couteaux	0,80€
Flûtes 14 cl	1,10€	Cuillères à soupe	0,80€
Flûtes 17 cl	1,55€	Petites cuillères	0,80€
Tasses	0,80€	Couteaux à pain	2,75€
Soucoupe café	0,50€	Bols	1,20€
Saladiers	3,05€	Plats ovales	6,10€
Saladiers grand	6,10€	Plats ronds	3,05€
Saladiers évasé	3,50€	Plateaux	3,00€
Corbeilles à pain	1,50€	Corbeille plastique	1,50€

Délibération transmise en sous-
préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

SALLE DES FETES BLAISY_ REGLEMENT MODIFICATION TARIFS

N°2025-31

Le maire rappelle la modification des tarifs pour la location de la salle des fêtes de Blaisy.

Il explique que la nouvelle tarification de la salle des fêtes apporte une modification du règlement instauré depuis le 15 septembre 2008.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour son approbation.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de l'exposé du maire quant à la modification tarifaire de la location de la salle des fêtes.
- **APPROUVE** le règlement tel qu'il a été modifié.
- **DIT** que les recettes ainsi générées seront encaissées au budget principal de la commune.
- **DIT** qu'un exemplaire dudit règlement daté du jour de la présente séance sera annexé à la délibération et que tout éventuel changement concernant son contenu devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

SALLE DES FETES SEMUR_ MODIFICATION TARIFS ET COMBUSTIBLES

N°2025-32

Le Maire précise qu'un sous compteur a été installé récemment dans la salle des fêtes ce qui permet un suivi de la consommation électrique pour chaque pièce de la salle.

Le Maire rappelle à l'assemblée également les anciens tarifs.

Le Maire propose au conseil municipal une modification des tarifs pour la location de la salle des fêtes et également une nouvelle tarification pour la consommation électrique.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRECISE** ci-dessous la nature de l'ensemble des encaissements ainsi que les tarifs correspondants.
- **AJOUTE** que les recettes ainsi générées seront encaissées au budget principal de la commune.
- **DIT** que tout éventuel changement concernant la tarification devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables, pour les locations à venir, à compter de ce jour.

NOUVEAUX TARIFS SALLE DES FETES SEMUR

		COMMUNE ST REMY					
			Habitants	Associations	Conseillers/Agent	Club de l'Amitié - Club de Danse	
LOCATION SALLE	Week-end	Grande salle +bar	300 €	Gratuite 1 fois dans l'année	200 €	200 €	x
		Grande salle+bar+office	400 €		250 €	200 €	x
	1 JOUR en Semaine	Grande salle +bar	200 €		150 €	100 €	20 €
		Grande salle+bar+office	250 €		200 €	200 €	x
VAISSELLE	LE COUVERT		0,50 €			x	
CONSOMMATION ELECTRICITE	Tout usager est facturé pour l'électricité même avec la gratuité de la location de la salle des fêtes						
	KW : 0,33€ + Abonnement 2,10€/ jour						

COMMUNES EXTÉRIEURES

Associations - Usagers extérieurs	Réunions diverses
-----------------------------------	-------------------

LOCATION SALLE	Week-end	Grande salle +bar	450 €	x
		Grande salle+bar+office	480 €	x
	1 JOUR en Semaine	Grande salle +bar	350 €	180 €
		Grande salle+bar+office	370 €	x
VAISSELLE	LE COUVERT		0,50 €	
CONSOMMATION ELECTRICITE	KW : 0,33€ + Abonnement 2,10€/ jour			

Accessoires	Tarifs	Accessoires	Tarifs
Assiette plate	2,50 €	Pichets eau	7,90 €
Assiette désert	2,10 €	Brocs eau	2,80 €
Verres eau 25cl	1,15 €	Fourchettes	0,90 €
Verres à vin 19cl	1,00 €	Couteaux	1,85 €
Flûtes	2,55 €	Cuillère à soupe	0,90 €
Tasses	1,00 €	Petites cuillères	0,50 €
Saladiers	5,35 €	Couteau à pain	5,75 €
Corbeilles à pain	7,10 €	Plateaux	5,30 €

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

SALLE DES FETES SEMUR_ REGLEMENT MODIFICATION TARIFS

N°2025-33

Le maire rappelle la modification des tarifs pour la location de la salle des fêtes route de Semur.

Il explique que la nouvelle tarification de la salle des fêtes apporte une modification au règlement instauré depuis le 15 septembre 2008.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour son approbation.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de l'exposé du maire quant à la modification tarifaire de la location de la salle des fêtes.
- **APPROUVE** le règlement tel qu'il a été modifié.
- **DIT** que les recettes ainsi générées seront encaissées au budget principal de la commune.
- **DIT** qu'un exemplaire dudit règlement daté du jour de la présente séance sera annexé à la délibération et que tout éventuel changement concernant son contenu devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

LOCATION DES DIFFERENTS LIEUX SUR LA COMMUNE - modification tarifs

N°2025-34

Le Maire informe les conseillés que les travaux du terrain de la Brenne sont bientôt terminés.

Le Maire explique qu'il pourra être utilisé pour des manifestations.

Le Maire propose de définir un tarif pour la location du terrain de la Brenne et d'actualiser les montants des différents bâtiments de la commune pouvant être loués par des usagers car ils n'ont pas été modifiés depuis 2012.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour son approbation.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la proposition du maire concernant la tarification des différents lieux communaux.
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs.
- **DIT** que les recettes ainsi générées seront encaissées au budget principal de la commune.
- **DIT** que tout éventuel changement concernant la tarification devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables, pour les locations à venir, à compter de ce jour.

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

TARIFS TERRAIN DE LA BRENNE

LOCATION EMPLACEMENT	COMMUNE DE ST REMY			COMMUNES EXTERIEURS	
	Ecole	Associations	Habitants	Associations	Habitants
	Gratuité	Gratuité	300€	400€	400€
CONSUMMATION ELECTRIQUE	Gratuité	KW : 0.18€ + Abonnement 1.24€/Jour			

ESPACE COUVERT STADE

LOCATION EMPLACEMENT	COMMUNE DE ST REMY			COMMUNES EXTERIEURS	
	Ecole	Associations	Habitants	Associations	Habitants
	Gratuité	Gratuité	100€	100€	100€

DROIT DE PLACE

DROIT DE PLACE	20€
-----------------------	-----

CAMION ALIMENTAIRES

CAMION ALIMENTAIRES	10€
----------------------------	-----

LOCATION MATERIEL FETES ET CEREMONIES

MATERIEL	PRIX/UNITE	CONSEILLER/ AGENTS
Tables	2.00€	Gratuité
Bancs	0.50€	
Chaises	0.20€	

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

LOCATION	PRIX A LA JOURNEE
Réunions diverses entreprises	30.00€
Associations de Saint-Rémy	Gratuité

Délibération transmise en sous-préfecture le **17/06/2025**
Publiée sur papier le : **17/06/2025**

FESTIVITES DU 14 JUILLET - tarif repas de la soirée du 13 juillet

N°2025-35

L'assemblée est sollicitée pour fixer les tarifs adultes et enfants pour le repas de la soirée du 13 juillet.

Proposition : 22€/adulte et 8€/enfant de - 10 ans

Le Maire rappelle ci-dessous le menu proposé par la société PIZZA BUD de Saint-Rémy et informe que le fromage est fourni comme tous les ans par la commune.

MENU

Entrée :

Salades composées diverses (piémontaise, riz niçoise, francomtoise, perles chorizo au surimi)

Plat et accompagnements :

Jambon à la broche sur Brasero avec pommes de terre grenailles et sauce épaisses

Fromage

Dessert

Pain

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix des repas pour la soirée du 13 juillet 2024 à 22€ par personne adulte et à 8€ pour les enfants de moins de 10 ans.
- **DIT** que les repas seront encaissés par la régie de recettes N°225/1.

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

PLAN PATRIMOINE INSERTION - Adoption projet rénovation mare de Cruchy

N°2025-36

Mr le Maire informe l'assemblée que l'état de la mare situé à Cruchy s'est fortement dégradée au cours de ces dernières années. De nombreuses pierres ont gelé et les joints en sable se dégradent cela fragilise l'édifice.

Le Maire sollicite l'association de réinsertion G.R.E.N domiciliée à SAINT-COLOMBE. Cette association intervient auprès des collectivités notamment dans le cadre du « plan patrimoine insertion (PPI) » qui est un dispositif mis en place par le département, et qui permet de confier à des salariés en contrats aidés, des travaux valorisants de rénovation du petit patrimoine non protégé. Ces travaux permettent d'une part aux salariés d'acquérir un savoir-faire bien utile en vue de leur réinsertion et d'autre part aux collectivités bénéficiaires d'entretenir leur petit patrimoine.

A réception des dossiers complets, le département établit un classement selon certains critères et en fonction de l'enveloppe budgétaire dont il dispose. Les dossiers retenus peuvent bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 80% du coût de l'encadrement technique, les 20% restant ainsi que l'achat des matériaux reste à la charge de la collectivité.

A la demande de la collectivité, un responsable de l'association s'est déplacé pour chiffrer les travaux pour la reprise des murs intérieurs et remise en place des couvertines.

Le Maire présente le devis de l'association G.R.E.N d'un montant total de 5456.74€ relatif à la reprise partiel des murs intérieurs, remise en place des couvertines et réalisation des joints. Le devis est composé d'une partie encadrement technique à hauteur de 4400,00€ et d'une partie achat de matériaux pour 1056.74€. Il est à noter que si le dossier est retenu au département, l'aide sera versée directement à l'association.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver ce dossier qui devra être reçu par le département avant le 31 août. Une commission étudiera les dossiers dans le courant de l'automne pour retenir ou non le dossier et les travaux seront effectués en 2026. Il est entendu qu'en accord avec les parties, si le projet n'est pas accepté par le Conseil Départemental, la commune ne sera pas obligée d'effectuer les travaux, malgré la signature du devis.

Les crédits seront inscrits au budget de la commune dans le budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la rénovation de la mare située à Cruchy dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion 2026
- **APPROUVE** le devis de l'association de réinsertion G.R.E.N pour un montant de 5456.74TTC comprenant une partie encadrement technique des salariés » à hauteur de 4400.00€ et une partie « matériaux » à hauteur de 1056.74€,
- **SOLLICITE** donc l'aide du département dans le cadre du PPI 2025 sur la base du dossier transmis en juin 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier,
- **DIT** que les crédits seront inscrits dans le budget de l'exercice 2026.

Délibération transmise en sous-préfecture le 17/06/2025
Publiée sur papier le : 17/06/2025

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des festivités du 14 Juillet :

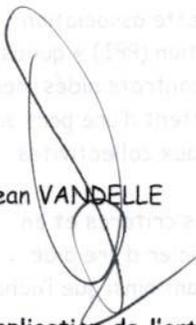
Distribution aux élus du programme de préparation et rangement pour les différentes manifestations proposées pour le 13 et 14 juillet.

Distribution des flyers dans les boîtes aux lettres aux habitants de la communes.

Les délibérations N° 2025-30 à N° 2025-36 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Yves BILBOT, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, M. Jean VANDELLE, Mme Annie DUPUIS, M. Jean-Paul SITTERLIN, M. Laurent PRELAT, Mme Madeleine CLARA, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Stéphane ROUSSELET.

Le secrétaire de séance

M. Jean VANDELLE



Le Maire,

M. Yves BILBOT



En application de l'article L.2121-25 du code Général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 11 avril 2025.